

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice <u>15</u> Nombre de conseillers présents <u>12</u> Nombre de suffrages exprimés <u>12</u>
Département <u>Cher</u> Commune <u>MARGAY - MMS</u>	Séance du <u>06 avril 2023</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Murielle Boucois, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain URBAIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	<u>66744,11</u>			<u>24361,66</u>	<u>42383,45</u>	
Opérations de l'exercice	<u>227607,80</u>	<u>446423,09</u>	<u>82631,13</u>	<u>84648,44</u>	<u>360237,43</u>	<u>521107,53</u>
TOTAUX	<u>344351,41</u>	<u>446423,09</u>	<u>82631,13</u>	<u>109290,10</u>	<u>402620,88</u>	<u>531107,53</u>
Résultats de clôture Restes à réaliser		<u>102077,68</u>		<u>264087,97</u>		<u>128486,65</u>
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		<u>102077,68</u>		<u>264087,97</u>		<u>128486,65</u>
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : *MM* *Andréennes BOUGIS, ROUTHOURS, FONTENY, LE NEUF,*

GLASSENCE VARIU, BONNET, IMBAULT, LEFFERE, PELERIE, PINGUET,

ROGERBERT.

Madame Aline a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Secrétaire de la mairie



Pour le Maire absent
l'Adjoint

Pour expédition conforme
Le président,

*Murielle BOUGIS,
Secrétaire adjointe
Secrétaire de séance.*

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrites sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».